

SIGNALER LE RETOUR A DOMICILE AVANT ADMISSION

Sanitaire

Demandeurs

Mise à jour : 19/06/2026



Objectif : Signaler le retour à domicile du patient avant son admission en structure receveuse (SMR, HAD, Psy) pour informer le receveur de la situation du patient



Prérequis : disposer d'un profil de type Demandeur : « Prescripteur médical » ou « Equipe soignante » ou « Demandeur administratif ou social »

LES ÉTAPES

1 Créer un dossier sanitaire

Cliquer sur Sanitaire > Créer un dossier

Cf. fiche « Créer un dossier sanitaire »

Contenu du dossier

ORIENTATION	
VOLET MEDICAL	
VOLET SOINS ET PROJET	
VOLET ADMIN. & SOCIAL	
SERVICE DEMANDEUR	



2 Compléter le volet Administratif et social

Dans la rubrique « **Contexte de la demande** », cliquer sur la case à cocher « Retour à domicile ou maintien dans le lieu de vie actuel en attendant la prise en charge » avec possibilité de saisir la date du RAD

Volet Administratif et Social

Les champs marqués d'un * sont obligatoires pour valider le volet, ceux indiqués en **rouge *** sont également obligatoires à chaque enregistrement du volet.

— Contexte de la demande

Type de demande ☒ En cours d'hospitalisation ☐ Depuis un service d'urgences

Date d'hospitalisation * 07/05/2026

Date entrée souhaitée 14/05/2026

☒ Retour à domicile, ou maintien dans le lieu de vie actuel en attendant la prise en charge

Date de retour à domicile avant admission 09/05/2026

Valider

Puis, valider le volet.



Astuces

La déclaration du RAD est aussi disponible dans les actions sur le dossier depuis le bouton « **RAD avant admission** »

Après signalement du RAD et validation du volet, l'information est répercutée dans le **résumé du dossier**, avec possibilité de modifier la date du RAD au clic sur le calendrier

Actions sur le dossier

RAD avant admission

Résumé du dossier

N° dossier	2045622
Unité	HCL HEH — Accueil urgences
Identité	M BENOIR Val (36 ans)
Adresse	69003 - LYON 03
Statut	Demande d'admission e
Orientation	HC - Psychiatrie adulte
Date hospitalisation	07/05/2026
Date entrée souhaitée	14/05/2026
Date de RAD avant admission	09/05/2026



Impacts du signalement du RAD avant admission en unité receveuse :

- Sur un dossier déjà adressé à des structures receveuses avec réponses de celles-ci, la déclaration du RAD (ou modification de date du RAD) par le service Demandeur, provoque **l'annulation/renvoi automatique des demandes**. Les receveurs devront donc se repositionner sur la demande ainsi modifiée. En revanche, sur un dossier au statut « confirmé », la déclaration du RAD (ou modification de date du RAD) ne génère pas le process d'annulation/renvoi.
- **Sur le tableau de bord du service Demandeur** : le dossier bascule de l'onglet des « Demandes en cours » vers l'onglet « Retour à domicile avant admission », un jour après la date de RAD saisie dans le volet.

Si aucune date n'a été saisie, le dossier reste dans l'onglet des « Demandes en cours ».

Demandes en cours		Anticipées	Retour à domicile avant admission	Patients sortis	Archivées	Annulées
Pb Infectieux	N°	Statut	Identité	Création	Hospit.	
	2045622		M BENOIR Val (36 ans)	02 avr.	07 mai	

- La déclaration du RAD est une condition pour que le service Demandeur puisse **transférer le dossier au médecin traitant** (et celui-ci doit avoir été désigné sur le dossier et avoir accepté la Gestion du dossier)

Actions sur le dossier

Transfert au MT

- Pour les patients avec retour à domicile déclaré avant prise en charge en unité d'aval, et pour les dossiers au statut « confirmé », possibilité pour le **Receveur de signaler la non-venue du patient** (si celui-ci n'est finalement pas pris en charge comme prévu) permettant la finalisation du dossier.

Conclusion

La déclaration du RAD par le service prescripteur permet d'informer la situation du patient aux unités receveuses mais permet aussi de déclencher des fonctionnalités pour :

- transférer la gestion du dossier au MT,
- ou donner la main aux Receveurs pour finaliser les dossiers.

Besoin d'aide ?



Contactez le support régional en cliquant ici →

Assistance